



## Municipalité de Clarenceville

**Extrait du procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville tenue en présentiel, ce **19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023** à 19 h à la salle du centre communautaire sis au 1, rue Tourangeau, sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.

**Sont présents :**

Siège n°1      Gérald Grenon  
Siège n°4      Chad Whittaker  
Siège n°5      David Branch  
Siège n°6      David Adams

**Sont absents :**

Siège n°2      Gaëtan Lafrance  
Siège n°3      Karyne Beaudin

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

Sont également présents, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière et M. Timothy Monette, directeur général adjoint.

---

2023-12-291

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Clarenceville est une corporation régie par les dispositions du Code municipal de la province de Québec ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 ;

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné à tous les intéressés le 5 décembre 2023 ;

**ATTENDU QU'**en conformité avec l'article 957 du Code municipal, un document explicatif du budget sera transmis à chaque adresse civique du territoire de la municipalité ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil de la Municipalité ont pris connaissance des prévisions et des dépenses qu'ils jugent essentielles au maintien des services municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Gérald Grenon et appuyé par M. David Branch**

Que le conseil municipal adopte unanimement les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024 qui se décline comme suit :

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**



## Municipalité de Clarenceville

### Les charges :

Administration générale	652 261 \$
Sécurité publique	494 412 \$
Transport	930 961 \$
Hygiène du milieu	814 356 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	176 625 \$
Loisirs et culture	246 531 \$
Frais de financement	14 247 \$
Service de dette	228 347 \$

**Total des charges** \_\_\_\_\_ **3 557 740 \$**

### Les revenus

Taxes foncières	2 102 869 \$
Autres taxes	569 591 \$
Services rendus	6 225 \$
Revenus de transferts	251 650 \$
Tenant lieu de taxe (gouvernements)	13 300 \$
Imposition de droits	36 500 \$
Amendes et pénalités	2 000 \$
Intérêts	28 000 \$
Affectation amortissements	547 605 \$
Autres	300 \$

**Total des revenus** \_\_\_\_\_ **3 557 740 \$**

**Adoptée à l'unanimité**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée le 19 décembre 2023

Madame Sonia Côté

Directrice générale et greffière-trésorière